



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 27 JUIN 2024

OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
2) Chauffage urbain Centre Ville
Délégation de service public - Avenant n° 16

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_2-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 2

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	32
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.	3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 2

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme PIERON, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
M. OURABAH-BERTOUT, Adjoint au Maire, représenté par M. GASSAMA.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme LE FRANC, Conseillère municipale,

M. AUBRY, Conseiller municipal,
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

2) Chauffage urbain Centre Ville

Délégation de service public - Avenant n° 16

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-1 et suivants et L.2121-29,

vu le code de la commande publique, notamment ses articles L3135-1 alinéa 5 et R3135-7

vu sa délibération du 20 juin 2002 désignant le groupement solidaire SOCCRAM/ABP/CI2E comme délégataire et approuvant la convention de délégation de service public pour l'exploitation du chauffage urbain pour le centre-ville,

vu ses délibérations des 26 juin 2003, 24 mars et 20 octobre 2005, 22 juin 2006, 24 mai 2007, 26 juin 2008, 21 octobre 2010, 25 avril et 24 octobre 2013, 16 juin 2016, 19 octobre 2017, 20 décembre 2018, 11 février 2021, 30 juin 2022 et 14 décembre 2023 approuvant respectivement les avenants n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 à la délégation de service public susvisée,

considérant la substitution du groupement solidaire précitée par la société Energivry,

considérant la volonté de la Ville de reprendre la gestion du service public de chauffage urbain,

vu sa délibération du 19 octobre 2023 approuvant la création d'un établissement public industriel, avec autonomie financière et personnalité morale, dénommé « Régie Ivryenne de Chaleur », pour assurer la gestion de ce service public,

considérant qu'il convient de formaliser la fin de délégation de service public avec le délégataire Energivry par la passation d'un avenant n°16 précisant les conditions techniques et financières de fin de délégation,

vu l'avenant n°16 et ses annexes, ci annexé,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 36 voix pour, 5 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°16 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du chauffage urbain du centre-ville avec la société Energivry, et AUTORISE le Maire à le signer.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE - 4 JUIL. 2024
RECU EN PREFECTURE
LE - 4 JUIL. 2024
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE - 4 JUIL. 2024